

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

affiliée au **Basic Income Earth Network**

Siège social : c/o Futuribles International – 55 rue de Varenne – 75007 Paris
Secrétariat : AIRE – 33 avenue des Fauvettes – 91440 Bures-sur-Yvette

Lettre de liaison n° 77

Été 2013

Sommaire

- Pour re-faire société : un revenu de base** **2**
- Rationaliser les aides à la personne : une nécessité** **4**
- Le Revenu de Base : solution aux limites du RSA** **5**
- En Suisse l'OVNI « Revenu de Base Inconditionnel » va bientôt atterrir** **6**
- Nouvelles de l'association** **7**

Directeur de la publication : Jacques Berthillier

Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison : 30 €/an (4 numéros)
par chèque à l'ordre de A.I.R.E.
L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Courriel : contact.aire@wanadoo.fr – Site : www.revenudexistence.org

Pour re-faire société : un revenu de base

Depuis des années l'État providence distribue sous diverses formes des « aides » qui ont pour objectif de gommer les inégalités. Le résultat est mitigé. Aussi le moment n'est-il pas venu de repenser dans sa globalité notre système redistributif avec l'instauration d'un revenu de base sans condition ?

La proposition peut choquer. Et pourtant !

Posez cette question à l'homme de la rue : « Est-il normal que dans un pays comme la France, des gens soient obligés de mendier pour survivre, ou n'aient pas de toit ? » Les réponses sont sans équivoque, signifiant une incompréhension massive devant cette détresse humaine, particulièrement choquante dans une société capable de produire tant de richesses. L'éradication de la misère est un souci largement partagé. Etudions comment atteindre cet objectif, au prix d'une remise en question de nos conditionnements sociologiques.

C'est la perception d'un revenu qui permet la survie

Dès sa naissance, l'enfant ne doit sa survie qu'aux soins que lui apportent ses parents. Une fois adulte, la situation est-elle si différente ? Combien d'entre-nous vivent réellement « de leur travail » ? La vie en autarcie est le fait de quelques individus, subvenant à leurs besoins élémentaires grâce au soin qu'ils apportent à un jardin ou à un petit élevage. Mais cette forme de production pour emploi final propre est négligeable pour la comptabilité nationale. En règle générale, l'adulte comme le bébé consomment ce qui est produit par d'autres. Et pour l'adulte, l'accès à ces produits nécessite un revenu. Cela s'apparente à une banalité, mais en réalité c'est fondamental : c'est bien la perception d'un revenu qui permet la survie, pas l'exercice d'un travail.

A l'inverse, tout travail est-il rémunérateur ? Non, nous rappelle l'INSEE qui évalue à 38 milliards le nombre d'heures de travail rémunérées en France pour l'année 2010, chiffre nettement inférieur à la fourchette des 42 à 77 milliards d'heures de travail domestique. Allons plus loin : tout revenu est-il la contrepartie d'un travail ? Pas davantage. Les revenus de remplacement (retraite, chômage), les prestations sociales et familiales, les revenus fonciers et financiers constituent environ 40 % des revenus disponibles des ménages. Le lien entre revenu et travail est donc très distendu.

Pensons autrement

Pourtant, l'imaginaire collectif nous porte à considérer le revenu comme la « juste » contrepartie d'un effort productif. Tout revenu non produit par la sueur est suspect. Un RSA modique versé à une personne en difficulté suscite parfois des interrogations quant à la

réalité des « efforts » qu'elle manifeste pour s'insérer. A l'inverse, les revenus extravagants de certains artistes et sportifs paraissent légitimes, du fait qu'ils ont souvent travaillé dur pour les « mériter ».

Disons le tout net : quelle que soit la richesse de notre pays, nous ne mettrons pas fin à la misère tant que nous n'aurons pas opéré une dissociation mentale entre les processus de production (où le libéralisme économique excelle à optimiser la productivité du facteur travail) et les processus de distribution du revenu (où la dynamique du marché mène naturellement à l'accumulation chez certains et au manque chez d'autres). Une première étape dans cette thérapie consiste à inverser la proposition « je travaille pour gagner un revenu ». Il serait plus exact de dire que « je travaille parce que je perçois un revenu », car s'il est courant de percevoir des revenus sans fournir aucun travail, on n'imagine guère être durablement en état de travailler si l'on ne perçoit aucun revenu...

La logique de cette inversion impliquerait d'instituer la distribution à chacun d'un revenu permettant sa subsistance. En pratique, c'est le seul moyen de concilier la recherche de l'efficacité économique (par un libéralisme de droite ou de gauche) avec la volonté citoyenne de ne laisser personne sur le bord du chemin. Une société aussi prospère que la nôtre peut décider de donner à tous de quoi survivre, sans aucune condition. Il s'agit là d'un choix éthique fondamental. Ce principe permettrait en outre à chacun de travailler dans la mesure de ses possibilités et selon les modalités qu'il choisit.

Un revenu de base a vocation à se substituer à tous les autres mécanismes redistributifs actuels. Ceux-ci sont nombreux, peu efficaces et peu équitables ainsi que tous les économistes l'expliquent depuis vingt ans.

En effet, la redistribution actuelle est un patchwork de dispositions réglementaires déclinées en divers minima sociaux, prestations familiales, aides aux chômeurs, prestations différenciées en cas d'invalidité, de veuvage ou de vieillesse, aides conditionnelles pour l'accueil et la garde de jeunes enfants, systèmes de bourses, superposition complexe d'aides au logement, fiscalité illisible qui tente de façon imparfaite de taxer plus fortement les plus riches, etc.

Curieusement, la résultante moyenne de ce fatras redistributif est une fonction mathématique très particulière : une ligne droite. Les outils de microsimulation identifient très précisément les revenus disponibles de centaines de milliers de ménages représentatifs de la population française, en fonction de leurs revenus primaires (salaires, traitements, revenus financiers ou de remplacement). Calculée pour l'année 2012, la redistribution moyenne est à peu près équivalente à un prélèvement systématique de 20 % de tous les revenus des ménages, finançant le versement mensuel de 400 € par adulte et 200 € par mineur. Cette redistribution n'est pas toujours apparente. Pour un individu percevant le revenu moyen, environ 2000 € par mois, cela reviendrait à reverser 20 % de son revenu, soit 400 €, qu'il percevrait par ailleurs sous forme d'une allocation : le bilan redistributif serait alors équilibré. Pour les revenus supérieurs à 2000 €, le bilan redistributif est souvent négatif. Les revenus inférieurs sont en général des bénéficiaires nets de la redistribution.

Le revenu de base, un mécanisme simple

L'idée du revenu de base consiste tout simplement à remplacer l'intégralité des mécanismes redistributifs évoqués plus haut par le versement systématique à tous, sans aucune démarche ni aucun contrôle, de ces 400 ou 200 euros mensuels. Le budget de cette mesure, 280 milliards d'euros par an, serait financé par un prélèvement à la source de 20 % des revenus primaires (ceux du travail, de la propriété, les revenus financiers, les retraites et les prestations chômage). Tous les résidents en situation régulière sur le territoire français participeraient à cette redistribution. Même les milliardaires recevraient leurs 400 euros mensuels... et s'acquitteraient de la taxe de 20 % sur tous leurs revenus !

Considérons par exemple un couple avec deux enfants. Si un parent perçoit le SMIC (1.122 € net par mois début 2013), le ménage bénéficie actuellement d'un RSA-activité, d'allocations familiales, de l'allocation de rentrée scolaire et éventuellement d'une aide personnalisée au logement. Son revenu disponible total (ce qu'il peut dépenser tous les mois pour vivre, hors aide au logement) s'élève à environ 1.600 €. Dans le système proposé ici, ce ménage verrait son SMIC amputé à la source de 20 % mais percevrait 1.200 € par mois de revenu de base. Le revenu disponible de ce ménage serait alors de 2.100 € par mois (hors éventuelle aide au logement). Le gain net serait de 500 € par mois.

Bien entendu, d'autres configurations familiales induiraient un gain moins important, certains verraient même leur situation financière légèrement dégradée par cette proposition. C'est le cas notamment de personnes âgées qui bénéficient actuellement

d'une allocation ASPA (Minimum Vieillesse) sensiblement plus élevée que le RSA, ou de couples aux revenus confortables qui réduisent fortement leurs impôts grâce au mécanisme du quotient conjugal. Quel que soit le niveau du revenu de base (identique pour toute la population du pays), sachant qu'il est financé par des prélèvements, il est inévitable que certains ménages, les plus aisés, seraient financièrement lésés par une telle réforme.

Même avec le montant modique de 400 € présenté ici, la réduction du taux de pauvreté est notable, passant de 14,1 % (base INSEE, calculé comme 60 % du revenu médian) à 11,8 %. On peut imaginer un montant du revenu de base plus important, par exemple 500 € par mois, financé par un prélèvement de 25 % des revenus. La diminution du taux de pauvreté serait alors plus marquée, passant sous le seuil de 10 %. Dans tous les cas, il serait indispensable de compléter ce revenu de base par des aides spécifiques répondant à des situations particulières : absence de logement, handicap, dépendance, etc.

Pour une société plus juste

La force première du revenu de base est son inconditionnalité. Il résiste à toutes les vicissitudes de l'existence. Quoi qu'il puisse advenir, la famille prise en exemple ci-dessus recevrait toujours 1.200 € chaque mois pour assurer sa subsistance. Ses divers revenus d'activité, de patrimoine ou de remplacement seraient intégralement cumulables, après acquittement des 20 % retenus à la source, ainsi que l'éducation, la santé ou l'aide au logement.

Lisant ceci, certains pourraient se demander pourquoi la société s'obligerait à assurer ces prestations à tous, sans aucune contrepartie. Plusieurs réponses sont possibles.

Tout d'abord, on ne peut que constater l'immense inégalité des conditions initiales. Selon leur naissance, les êtres n'envisagent pas la vie de la même façon. Robert Nozick parle d'une « clause lockéenne » stipulant que l'appropriation d'un patrimoine ou de ressources naturelles est justifiable tant qu'elle ne nuit pas aux autres. La redistribution des revenus que nous avons décrite compenserait en partie cette inégalité. Elle pourrait à bon droit être complétée par un prélèvement systématique de tous les patrimoines, de l'ordre de 1 % par an, permettant de contribuer au financement du revenu de base et de l'aide au logement.

La deuxième raison consiste à préférer un système simple, lisible, visiblement égalitaire, contrôlable par le jeu de l'alternance démocratique, venant se substituer à l'inégal système redistributif actuel. C'est une question de rationalité.

Une troisième raison, plus rarement mise en avant, serait la garantie de l'ordre public. En constatant les difficultés inextricables dans lesquelles se débattent ou sombrent de nombreuses familles, chacun peut ressentir la fragilité de sa propre situation. L'angoisse des lendemains, qui afflige une partie importante de la population, ne nous permet pas d'engager les projets fédérateurs dont notre pays a besoin pour inventer un avenir meilleur, en particulier face à des défis écologiques majeurs.

Par conséquent, nous sommes invités à re-faire société en distribuant à chacun une partie de notre richesse commune, selon la définition du mouvement

français pour le revenu de base : « *le revenu de base est un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué par une communauté politique à tous ses membres, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement* ».

Faisons le pari que lorsqu'une fraction importante de la population de notre pays aura compris l'enjeu de cette réforme majeure de nos représentations et de notre système redistributif, elle saura l'imposer à nos politiciens, de gauche comme de droite.

Marc de Basquiat

Rationaliser les aides à la personne : une nécessité.

L'une de nos correspondantes, riche de son expérience professionnelle, illustre ici la complexité et les inconvénients du mode actuel de distribution des aides à la personne, complexité et inconvénients qui disparaîtraient avec le recours à l'inconditionnalité.

En tant qu'ancienne professionnelle de l'Action Sociale (retraîtée depuis 3 ans), et alors que le gouvernement français parle de prendre en compte les revenus des parents pour le calcul de certaines PF, je me permets de vous faire part de quelques réflexions allant dans le sens de l'instauration du Revenu d'Existence. Ayant exercé de 1971 à 2010, à des postes d'assistante sociale de secteur jusqu'à la direction d'un service d'action sociale, j'ai suivi la progression de la législation sur la protection sociale avec ses avantages et inconvénients, notamment :

- l'instauration d'une Allocation aux Adultes Handicapés,
- l'Allocation de Parent Isolé,
- les Aides aux Logements,
- Le RMI puis le RSA.

Plusieurs observations :

- Lors de leurs mises en place, ces allocations étaient simples à calculer : la personne, seule ou avec une professionnelle pouvait donc facilement se projeter afin d'organiser sa vie autour de ses droits attendus.

- Progressivement, l'accès et surtout le calcul du droit et du montant attendu de ces prestations sont devenus de plus en plus complexe.

- Aujourd'hui, l'allocataire potentiel n'est plus en mesure de calculer seul ses droits et encore moins de connaître leur évolution dans le temps.

- La personne devient donc tributaire des professionnels des CAF (ou de leurs logiciels de calcul mis en ligne) ou/et des professionnels chargés de soutenir les personnes et famille en difficulté.

- La mise en place du RMI, en s'accompagnant d'une obligation d'accompagnement social, a eu de grands effets négatifs :

- Il a inscrit les allocataires dans la dépendance vis-à-vis des services sociaux et de l'emploi.

- De fait, les personnes doivent s'adapter, se conformer, se plier à quémander, afin de voir leurs droits financiers perdurer.

- Le calcul de l'allocation au foyer et non à la personne incite à s'inscrire dans des stratégies plutôt que dans de la solidarité : il est préférable de déclarer vivre seul et percevoir deux allocations plutôt que se déclarer en ménage. Une reprise de travail entraînera des effets avec des paliers à calculer finement, etc.

- En langage oral, je dirai que les personnes doivent pratiquer l'aplatventrisme.

- Les différents travailleurs sociaux sont rentrés dans des taches de contrôles au détriment de leur mission première qui, pour moi, reste de permettre à chaque individu de développer son potentiel personnel, son autonomie et sa dignité d'homme.

- Il n'est jamais parlé, dans les médias, du coût des différents suivis et contrôles rendus obligatoires par des lois et décrets de plus en plus complexes : pour le RSA, en particulier, quel est le coût des différents suivis : contrôles trimestriels des revenus et donc des droits par la CAF, accompagnement, (mais je serais tenté de dire également le contrôle), par les différents professionnels des services sociaux et de l'emploi ? Je pense que si la réforme introduit un conditionnement des ressources

pour l'accès aux prestations familiales, nous poursuivons dans les mêmes travers et, comme nous le disions déjà en 1977, les CAF passent progressivement de la solidarité à l'aide sociale. Et, pour moi, le contrôle de la manière de vie que cela entraîne ne va pas dans le sens du respect de la dignité de l'homme. L'individu a plus de difficultés à se prendre en charge lorsqu'il bascule dans le statut d'assisté et de dépendance.

Anne Marie Ribardière Bigot

Le Revenu de Base : solution aux limites du RSA

L'auteur répond à un article de Catherine Rollot paru dans le Monde daté du 19 juin 2013 qui dresse un bilan assez négatif du Revenu de Solidarité Active (RSA), l'une des mesures phares du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Il montre en quoi l'instauration d'un revenu de base inconditionnel supprimerait les inconvénients et difficultés du RSA.

Le RSA visait à rendre son ancêtre - le RMI - dégressif et non différentiel et ainsi à permettre à un ménage de cumuler en partie leur allocation avec un revenu d'activité. L'idée est qu'au lieu de soustraire le montant de son salaire on n'en perd que 38 % avec le RSA.

Mais ce changement a induit un certain nombre de difficultés qui rendent ce système largement perfectible. D'abord 68 % des ménages qui pourraient prétendre au RSA activité ne le demandent pas. Les lourdeurs administratives pour le toucher n'y sont pas pour rien, de même que l'humiliation que certains ressentent à l'idée d'accomplir les démarches nécessaires à l'obtention du RSA.

Ensuite l'article souligne le nombre élevé d'indus qui doivent être repris au bénéficiaire par la CAF. Le remboursement de ces indus peut précipiter le bénéficiaire dans une situation d'incertitude et de précarité, en plus d'alimenter un sentiment d'injustice et de frustration.

Ces indus ne sont pas tant le fruit de la fraude que celui des imperfections du système qui induit une très forte variabilité temporelle du RSA. En effet, le montant du RSA activité dépend des revenus perçus sur les 3 derniers mois. De la sorte, un travailleur saisonnier peut cumuler durant l'été un salaire avec un revenu complet, calculé sur les 3 mois de printemps sans activité. Mais sitôt venu l'automne, notre travailleur peut se retrouver sans emploi tout en ayant son RSA réduit à zéro, puisque celui-ci est calculé en fonction des revenus d'activité des 3 mois passés.

Il faut rendre le RSA réellement cumulable avec les revenus d'activité.

Il y a un moyen efficace pour améliorer le RSA : c'est de le rendre inconditionnel - donc cumulable avec les revenus d'activité - et automatique. Autrement dit, mettre en place un revenu de base - un revenu universel distribué à tous - qui serait financé par un impôt proportionnel prélevé à la source dès le premier euro gagné.

Pour les ménages éligibles au RSA activité ce serait une petite révolution. Le revenu de base étant automatique ils le toucheraient sans devoir subir les démarches pénibles et la lourdeur administrative qui est très pesante pour certains bénéficiaires. On supprime ainsi d'un coup le phénomène important de non recours.

En outre, lorsque leur revenu évolue, ce n'est plus leur RSA qui s'ajuste, mais l'impôt qu'ils paient : une augmentation de salaire de 100 au lieu d'induire une baisse de RSA de 38 % induirait une hausse d'impôt de 25 %¹ par exemple (en choisissant un impôt à 25 %). Avec un impôt mensualisé et prélevé à la source comme cela se fait déjà pour la CSG, on simplifie radicalement les démarches et on évite les erreurs de calcul. C'est aussi autrement plus valorisant de payer plus d'impôts que de voir son RSA baisser.

1 L'auteurs se réfère ici aux propositions de financement de Marc de Basquiat (cf. notre Lettre de liaison N° 72 printemps 2012).

Enfin, une telle mesure supprimerait la variabilité des prestations versées et réduirait aussi l'incertitude des bénéficiaires du RSA : il sait qu'il touche chaque mois son revenu de base et que son revenu d'activité - duquel il déduit l'impôt mensualisé - se cumule à ce revenu.

Mettre en place un revenu de base ne conduit pas à une explosion de l'impôt proportionnel pour remplacer le RSA et la prime pour l'emploi. En outre cela simplifierait grandement le système. actuel, le rendrait plus transparent et plus équitable.

A quand une concertation nationale sur le sujet ?

Jean Eric Hyafil

En Suisse l'OVNI « Revenu de Base Inconditionnel » va bientôt atterrir

L'initiative populaire fédérale pour un revenu de base inconditionnel est assurée d'aboutir : cent mille signatures ont déjà été annoncées à six mois de son délai de récolte et ses initiateurs se fixent l'objectif de 130.000 pour le 1^{er} août, jour de la fête nationale suisse, afin de compenser les signatures invalidées. Du beau travail, patient et discret. qui suscite notre admiration tel que l'exprime un journaliste suisse.

C'est une grande surprise pour l'officialité, où l'on semble hésiter sur la manière de combattre cet OVNI. Voyez le mutisme jusqu'ici de la SSR. Les médias commerciaux, en revanche, ne s'y sont pas trompés, comprenant que le débat public était inévitable. Une récolte aussi fructueuse, c'est bien la preuve que « ça intéresse les gens »! Dès l'annonce de ce premier succès, constaté en avril un an après le lancement de l'initiative, les articles se multiplient sur le RBI – mettons-en le sigle en mémoire, pour Revenu de Base Inconditionnel. L'idée n'est pas nouvelle. Elle a souvent été évoquée et discutée dans des cercles parfois élitaires sous l'appellation d'«allocation universelle».

Il s'agit de garantir à tout un chacun une sorte de minimum de subsistance à hauteur du minimum vital, estimé à 2500 francs par personne, par mois. Donc, sur le plan suisse, plus que l'AVS, puisque, cette institution n'a même pas atteint, plus d'un demi-siècle après sa création, cet objectif du minimum vital qui lui avait été assigné.

2 500 francs à chacun, riches ou pauvres. Au fou !, répète à foison le chœur des grenouilles de l'establishment, jouant grossièrement sur la surprise que provoque inmanquablement cette idée d'allocation universelle lorsqu'elle surgit dans les conversations. Mais très vite, pour peu que l'on soit attentif aux réflexions des promoteurs du RBI, on se rend compte que cette utopie n'en est pas une, que l'idée est fondée sur des analyses économiques éprouvées, qui intègrent tous les paramètres sociaux. Ces études tiennent compte des dépenses sociales déjà nécessaires aujourd'hui, et de la complexité induite par les différents systèmes d'allocations. Elles tiennent compte aussi, et c'est très important, des activités non rémunérées actuellement, telles

le travail ménager et les tâches éducatives familiales, pour lesquelles le revenu de base inconditionnel ferait fonction d'indemnisation forfaitaire. Ce qui explique aussi qu'aux 2 500 francs par personne doivent être ajoutés quelque 1 000 francs par enfant.

L'obstacle est d'abord psychologique, exprimé de prime abord par une critique du principe de l'arrosage: ces allocations, octroyées aux riches comme aux pauvres ? Mais on sait que déjà l'AVS est distribuée aux ayants droit qu'ils soient riches ou pauvres, et qu'en dehors de quelques propos de bistrot sur les bourgeoises à qui elle sert d'argent de poche, le principe d'universalité de cette allocation n'est pas remis en cause, et ces modalités n'ont pas mis à mal son fonctionnement. Ainsi a-t-on admis que cette rente soit un droit général des personnes âgées. L'approche est analogue avec le RBI, étendu à tous au titre d'un droit à l'existence. Il faut penser que l'évolution du travail est telle qu'un nombre toujours plus important de personnes, frappées par le chômage ou les handicaps de santé, ne pourra plus avoir accès au travail, ou partiellement seulement, malgré leur bonne volonté. Simultanément, la productivité générale ne cesse de s'améliorer. Il devient donc justifiable et nécessaire qu'une part importante des fruits de cette production économique soit distribuée (on se situe donc en amont de toute redistribution fiscale) à l'ensemble de la population. L'idée est simple. Tu vis ici, tu as droit au pécule de base, au-delà duquel, en fonction de tes capacités et de tes besoins, tu peux améliorer l'ordinaire minimal en exerçant une activité professionnelle.

Le financement de cette organisation sociale révolutionnaire ne serait pas donné. À cause de la distribution de ces revenus sans condition, donc sans la

contrepartie d'un travail et sans la limitation des bénéficiaires en fonction de leur âge ou de leur condition sociale, les dépenses seraient lourdes, malgré les économies obtenues en sabrant dans la bureaucratie inhérente aux institutions sociales actuelles. Les promoteurs du RBI ont effectué des études, qui évaluent le surcoût prévisible à trente milliards annuels. Ils estiment que ces recettes nouvelles peuvent être trouvées sans mettre les revenus moyens en difficulté et évoquent plusieurs solutions possibles, mais il appartient aux Chambres fédérales de trancher. On peut considérer les recherches effectuées comme des indications de faisabilité suffisant à motiver une adhésion à l'initiative populaire.

Elle a été lancée en dehors des partis traditionnels, mais on y trouve des personnalités ayant une longue expérience politique, comme l'ancien conseiller d'Etat genevois Guy-Olivier Segond, un radical, ou l'ancien vice-chancelier et porte-parole de la Confédération Oswald Sigg, un socialiste. Elle est pour l'instant mal reçue par la plupart des syndicats, peut-être parce

que ces organisations, engagées dans des initiatives apparemment plus réalistes comme celle introduisant un salaire minimum sur le plan fédéral ou l'initiative 1:12 (écarts de salaires) craignent de s'engager sur un terrain plus glissant. Mais il faudra voir comment se présenteront les choses une fois passés les scrutins sur ces deux initiatives. Une chose est cependant acquise, le débat public sur l'allocation universelle ne peut pas être complètement escamoté, vu le succès de la récolte des signatures. Quelle ampleur prendra-t-il ? Question grevée d'incertitudes. Défendre une initiative devant le peuple est une tout autre affaire, et rien ne garantit – mais qui sait... – que le contexte qui a permis le succès de l'initiative Minder soit favorable dans ce cas. Affaire à suivre.

Pierre Kolb

(article repris repris sur le site participatif suisse La Méduse, site d'information et d'opinion créé en 2003 à Lausanne).

Nouvelles de l'Association

Parmi les contacts les plus récents ou à venir auprès des politiques et des personnalités influentes citons les plus marquants :

- Le 19 mars la rencontre de Yoland Bresson avec l'un des proches conseillers du Président de la république. Plus récemment sa participation sous l'initiative de Julien Dourgnon (l'un des nôtres) au Ministère du Redressement Productif à un débat sur les allocations familiales au cours duquel a été abordé le thème du revenu d'existence. On se réjouit que dans les mesures proposées par le gouvernement le principe d'universalité des allocations a été préservé.
- Le débat animé par Yoland Bresson sur le revenu d'existence, lors de la conférence organisée par le groupe SOS et le Crédit coopératif où un public nombreux, jeune et combatif était présent.
- La rencontre courant juillet de Marc de Basquiat avec Thomas Piketty (l'un des auteurs de l'ouvrage « la révolution fiscale » ou cours de laquelle il présentera les conclusions de sa thèse sur une nécessaire rationalisation de notre système redistributif et sa proposition de financement du revenu d'existence.
- L'invitation adressée à Marc de Basquiat par le Conseil Général de la Gironde le 21 juillet pour défendre le Revenu de base dans une table ronde de 1 h 45 en compagnie de Evelyne Séverin (juriste, directrice de recherche au CNRS), engagée dans la critique du RSA et de Diane Dalvand (agence nouvelle de solidarité active, fondée par Hirsch). 300 personnes sont attendues, principalement des acteurs sociaux du département, plus quelques notabilités dont Jean-Claude Barbier et François Chérèque.
- Soulignons qu'une semaine du Revenu de Base sera organisée du 16 au 22 septembre prochain. D'ici là nous invitons tous nos membres et correspondants qui peuvent participer à des universités d'été à faire campagne pour l'Initiative Citoyenne et à y recueillir le maximum de signatures.

Réunions du dernier trimestre 2013

Lycée Louis le Grand 123 rue St Jacques, à 17 heures - salle M 172

les mercredis 9 octobre, 13 novembre et 11 décembre 2013

Ces réunions sont ouvertes à tous. Venez nombreux.
